



Françoise Roche
Secrétaire générale

5, rue Clisson 75013 PARIS 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

COMMUNIQUE

ENFIN !

Dans une déclaration qu'il a faite jeudi dernier, Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale est on ne peut plus net sur le lamentable rapport de l'IGEN dont Catherine PEDERZOLI a été la victime. A plusieurs reprises, le ministre fait référence à la situation de « *l'établissement* », le Lycée Loritz de NANCY, et parle de ses « *dysfonctionnements* ». Le SNCA e.i.L. Convergence rappelle que la venue des IG MAMOU et PETRE-GRENOUILLEAU à la fin de la dernière année scolaire était justifiée par la nécessité d'un audit de cet établissement qui s'est immédiatement transformé en un réquisitoire contre Catherine PEDERZOLI.

Ce réquisitoire comporte des ragots, des mensonges, des omissions qui, en effet, le rendent « *inacceptable* ». Quant à « *la maladresse* » dont ont fait preuve les auteurs du rapport, outre qu'elle dénote une bêtise qui malheureusement ne fait pas toujours défaut à certains hauts fonctionnaires, elle tient surtout à la mauvaise foi des rédacteurs, ou à leur aveuglement, entièrement soumis qu'ils étaient aux *desiderata* du Rectorat de NANCY. En effet, le Rectorat (ou du moins certains des ses animateurs) a systématiquement soutenu le Proviseur du Lycée Loritz, une dame dans l'entourage de laquelle se pratique la lettre anonyme dont chacun sait à quel point elle est démocratique, laïque et républicaine ! Or les ragots et les mensonges contre Catherine PEDERZOLI (et contre le SNCA e.i.L. Convergence ...), dont fourmille le rapport de l'IGEN, sont déjà déversés à plein caniveau dans la lettre anonyme que le SNCA e.i.L. Convergence a reçue en mars 2010.

Le SNCA e.i.L. Convergence a suffisamment dénoncé les lâchetés qui, dans cette malheureuse affaire qui dure depuis des mois, ont été commises à divers niveaux de l'Institution scolaire, pour se permettre aujourd'hui de rendre hommage au Ministre qui ose, enfin, appeler un chat par son nom.

Et de souscrire, puisque c'est pour cela qu'il a fait sien le combat de Catherine PEDERZOLI pour sa liberté pédagogique, aux propos de Luc CHATEL rappelant, dans le droit fil de ce que disait le Président de la République à l'occasion du soixante cinquième anniversaire de l'ouverture et de la libération des camps, que « *l'histoire de la Shoah est enseignée à tous les niveaux et à tous les élèves, à l'école, au collège et au lycée. Les*

déplacements sur les lieux de la Shoah, tels ceux organisés par le lycée Loritz, font partie du projet pédagogique de nombreux établissements sur l'ensemble du territoire et sont soutenus par le ministère de l'Education Nationale et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ».

Reste à souhaiter que, très vite, ce qui n'est peut-être pas une « *sanction* » mais est vécu comme tel par celle qui fait l'objet de l'actuelle suspension, soit levé très vite et que Catherine PEDERZOLI, qui n'a pu faire sa rentrée scolaire, retrouve enfin ses élèves et puisse leur enseigner à nouveau tout ce qui, en en faisant les « témoins » de leur passé commun, les amènera à être des citoyens, conscients et dévoués, de la République.

SFDB, le 4 septembre 2010

La secrétaire générale
Françoise Roche